

Grandir en milieu Rural 2026 (GMR)



L'offre Grandir en Milieu Rural de la MSA est centrée sur **les besoins prioritaires** de l'enfance jeunesse et des familles sur les territoires ruraux et/ou fragiles. Elle identifie 3 thématiques dites « socles » et 2 thématiques dites « émergentes ».

Les thématiques répondant aux besoins dits « socles »

- Accueil petite enfance
- Loisirs / vacances
- Parentalité

Le développement et l'adaptation de **l'accueil de la petite enfance** aux besoins et au quotidien des parents agricoles/ruraux constituent des besoins majeurs pour les territoires et pour le positionnement de la MSA. Les thématiques des **loisirs/vacances** et de la **parentalité** nécessitent d'être davantage développées sur les territoires.

Les thématiques répondant à des besoins qualifiés « d'émergents »

- Mobilité
- Numérique

Ces deux thématiques transverses sont identifiées comme prioritaires et nécessitent d'être développées davantage sur les territoires ruraux.

Une offre ciblée sur la création et l'amélioration des services aux familles :

Cette nouvelle offre vise à **développer les services aux familles dans les territoires ruraux** en favorisant l'innovation. Par innovation, il faut entendre la mise en œuvre **de solutions nouvelles** qui :

- **Répondent à des besoins non couverts,**
- **Répondent à des besoins spécifiques des familles agricoles** (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) **ou rurales,**
- **Complètent ou diversifient l'offre existante** (exemple : nouveaux publics),
- **Contribuent à l'amélioration des services.**

Définition de l' « amélioration des services » :

Processus de transformation qui conduit à une situation ou un accompagnement jugés meilleurs (plus adapté /plus efficace).

Cette transformation peut se traduire concrètement par une nouvelle organisation, l'utilisation de nouveaux outils, une montée en compétence des équipes, ...

Une offre pour répondre à des :

	Enjeux et besoins majeurs
Accueil petite enfance	Renforcer l'offre de garde de jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux en développant notamment des modes de garde adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales Mettre en place des actions innovantes dans les EAJE encourageant le développement du jeune enfant
Loisirs / vacances	Développer l'offre (nombre de structures et de places) et l'accessibilité aux loisirs et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les mineurs en situation de handicap Mettre en place des dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes
Parentalité	Renforcer la visibilité de l'offre parentalité pour les familles Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toute tranche d'âge Développer des dispositifs souples et adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales
Mobilité Et Numérique	Favoriser l'accès aux droits et aux services : offre numérique, itinérance des services, médiation numérique, mobilité des personnes Soutenir le développement d'activités numériques répondant aux besoins des familles Accompagner les familles dans les usages/mésusages numériques dans une visée d'inclusion et de prévention Favoriser la mobilité des populations rurales et notamment des plus fragiles (jeunes, parents isolés, personnes en insertion professionnelle, ...) Développer de nouvelles formes de mobilité dans les territoires ruraux : mobilités solidaires, mobilités douces, mobilités décarbonées, ... Développer le pouvoir d'agir et l'engagement des habitants (exemple : Faciliter la participation des habitants, soutenir les initiatives de solidarités citoyennes, ...)

Une offre au service des territoires ruraux prioritaires :

Les territoires éligibles à l'offre sont ceux présentant tout ou partie des caractéristiques suivantes :

- Forte densité de population agricole,
- Indicateurs de précarité dégradés,
- Faible taux d'équipements ou de services.

L'échelle retenue est celle des EPCI. Le niveau de priorité permettra, en fonction de l'enveloppe disponible, de hiérarchiser les projets en fonction des territoires.

EPCI	Départements	Priorité
CC Lieuvin Pays d'Auge	27	Prioritaire
CC interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle	76	Prioritaire
CC de Londinières	76	Prioritaire
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	27	Secondaire
CC Interco Normandie Sud Eure	27	Secondaire
CC des 4 Rivières en Bray	76	Secondaire
CC du Pays de Conches	27	Secondaire
CC de la Côte d'Albâtre	76	Secondaire
CC Falaises du Talou	76	Secondaire
CC Lyons Andelle	27	Tertiaire
CC du Pays du Neubourg	27	Tertiaire
CC Terroir de Caux	76	Tertiaire
CC Plateau de Caux	76	Tertiaire
CC Inter-Caux-Vexin	76	Tertiaire
CC Campagne-de-Caux	76	Tertiaire
CC Yvetot Normandie	76	Tertiaire

NB : Au vu de sa pertinence au regard du cahier des charges et dans une logique d'équité territoriale, un projet se déroulant dans une ou plusieurs communes hors EPCI listés ci-dessus mais présentant les mêmes caractéristiques « prioritaires » territoriales pourra être étudié.

Les financements Grandir en milieu rural :

- Excluent les prestations de services liées au fonctionnement et représentent des financements non pérennes (actions sur 1 ou 2 ans maximum),
 - Intègrent le fonctionnement dès lors qu'il se rattache à un besoin financier spécifique et non pérenne (aide au démarrage, expérimentation, projet ponctuel, ...)
 - Concernent l'investissement au service de projet(s) répondant aux enjeux et besoins majeurs,
- *****
- Doivent faire apparaître un financement sur fonds propres de 20% minimum pour une collectivité et de 10% pour une association,
 - Sont encadrés par une convention établie entre la MSA et le porteur de projet,
 - Sont payés en 2 fois : 70% à la signature de la convention et le solde à la réception des pièces justificatives et du bilan.

Le dossier et les pièces à fournir sont à envoyer au plus tard le 5 novembre 2026 en privilégiant le lien suivant : <https://bluefiles.com/msa/subventionsasshn>

